



Réunion commune aux 3 commissions de travail du SAGE du 28 juin 2012 - Coulombiers

Compte-rendu de la réunion

Présents

ARNOUX Guy	Fédération de pêche des Deux-Sèvres	Représentant
BARON Pierre	COOP de France	Chargé de mission quantité
BERLAND Jean-Michel	Chambre d'agriculture de la Vienne	Représentant
BOURGEOIS Tristan	GEO-HYD	
BROUSSAT Claire	Grand Poitiers / SIAEPA de Lusignan	Animatrice ReSource
BROUSSE Christian	DDT 86 – Service HPC	Chef du service
CHAT Cédric	Syndicat de la Pallu	Technicien de rivière
COLMAR Anne	GEO-HYD	
DALLET Claude	Agence de l'Eau Loire Bretagne	
DESBANC Christophe	Syndicat de la Clouère	Représentant
GEEROMS Quentin	Comité départemental de canoë kayak	Chargé de mission
GORRY Louis	Syndicat de la propriété privée rurale 86	Représentant
GROLLIER Louis-Marie	ADIV	Représentant
ETIENNE Hélène	Conseil Général de la Vienne	DEA – Chargée de mission SAGE
FARINEAU Séverine	Agence de l'eau Loire Bretagne	Chargée d'intervention
HUTIN Nicolas	Syndicat de l'Auxances / Syndicat de la Boivre	Technicien de rivière
JACQUET Arnaud	GEO-HYD	
LACOMBE Jean-Marie	SMAC	Représentant
LUQUET Jean-François	ONEMA	Délégué Régional
MARMIN Valérie	Conseil Régional Poitou-Charentes	Conseillère régionale
MICAULT Françoise	SIVEER	Vice-Présidente de la CLE
MORIN Jean-Luc	ASAP	Président
NADAL Frédéric	DDT 79	
NOVAK Sandra	INRA Lusignan	
PERSUY Alain	CRPF	Chargé de mission Environnement
PERTHUIS Didier	Conseil Général de la Vienne	DEA – Ingénieur Eau
POIRIER Fredy	ComCom du Pays Mélusin	Représentant
RAMBLIERE Maurice	Conseil Général de la Vienne	Président de la CLE
RIBARDIERE Joseph	Association les Sources du Bé	Président
RIVET Serge	UFC Que Choisir	Représentant
SARDET Gérard	SIAEPA Lusignan	Représentant
SENECAL Angéline	LOGRAMI	Chargée Cellule bassin de la Vienne
TURLAN Anne	DDT 86	Chef du service Eau et Environnement

Excusés

ALBERT Philippe	Président du Syndicat des eaux de Gâtine
BARILLOT Dorick	Conseiller Général des Deux-Sèvres
CROUIGNEAU François	FR CIVAM
BAILLY Francis	Président de la fédération de pêche de la Vienne
MIRLIAZ Manuel	Syndicat du Clain Sud
PELLERIN François-Marie	Deux-Sèvres Nature Environnement
PUAUD Emmanuel	Commune de Couhé
EPTB Vienne	
ONEMA	

Ordre du jour

⇒ Discussion / validation des propositions d'enjeux et objectifs du SAGE



M. RAMBLIERE introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Il rappelle que la réunion d'aujourd'hui a pour objet de faire la synthèse des 3 réunions des commissions de travail du SAGE qui se sont déroulées fin mai et début juin.

Cette série de réunion s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE et ont pour but d'identifier, formuler et hiérarchiser les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du bassin.

Mme ETIENNE précise que la réunion doit permettre de discuter des propositions faites par le bureau d'études. Ces propositions sont basées sur les échanges qui ont eu lieu lors des premières réunions de commissions et sur la prise en compte du SDAGE Loire Bretagne.

M. JACQUET apporte des éléments introductifs complémentaires. Il précise notamment que le SAGE est avant tout un projet de territoire et qu'il ne faut pas se focaliser sur le « technique ». Il est donc important que la définition des enjeux et objectifs soit faite de manière collective et que tous les acteurs s'expriment.

En termes de calendrier, il ajoute que les enjeux et objectifs seront proposés à la validation du bureau de la CLE et de la CLE à la rentrée et qu'ensuite viendra la phase d'élaboration du scénario tendanciel. Dans ce cadre, la satisfaction des objectifs définis par la CLE devra être analysée au regard des actions / programmes en cours ou à venir (hors SAGE). Si l'analyse met en évidence des objectifs non satisfaits, alors des mesures alternatives devront être proposées par la CLE.

Avant de présenter en détail les enjeux et objectifs proposés, M. JACQUET rappelle l'état des masses d'eau, les objectifs fixés par la DCE pour les eaux superficielles et les eaux souterraines et les principales problématiques de gestion de l'eau sur le bassin (cf. diaporama).

Les enjeux et objectifs soumis à la discussion sont récapitulés dans le tableau suivant.

Structurer une organisation territoriale cohérente, animer et sensibiliser	Structurer des maîtrises d'ouvrage pour la mise en œuvre des mesures	Prioritaire
	Sensibiliser et informer les acteurs de l'eau et les citoyens	secondaire
	<i>Accompagner le développement équilibré, cohérent et durable des usages ?</i>	secondaire
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Garantir les ressources nécessaires pour l'AEP	Prioritaire
	<i>Lutter contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages ?</i>	Prioritaire
Améliorer la qualité des eaux	Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides	Prioritaire
	Réduire la pollution organique	secondaire
	Limiter l'impact des eaux pluviales et de drainage	secondaire
Améliorer la gestion quantitative de la ressource à l'étiage	Améliorer la gestion de crise	Prioritaire
	Atteindre l'équilibre entre les ressources et les besoins	Prioritaire
	Economiser l'eau	secondaire
Réduire le risque d'inondation	Réduire le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones inondables	secondaire
	Améliorer la conscience et la culture du risque inondation	secondaire
Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	Prioritaire
	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Prioritaire
	Préserver, gérer et restaurer les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités	Prioritaire
	Limiter les impacts des plans d'eau	secondaire
	Lutter contre les espèces envahissantes	secondaire

Remarques sur l'état des masses d'eau et les principales problématiques

▪ M. RIVET souhaite connaître la localisation et l'étendue des nappes d'eau souterraines déclassées vis à vis des objectifs DCE.

Mme ETIENNE précise que la masse d'eau du Thoué est très peu présente sur le bassin du Clain (ouest du bassin), la masse d'eau du Cénomaniens est elle aussi peu présente (nord du bassin de la Pallu) et la masse d'eau du Dogger s'étend sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

▪ M. GROLLIER souhaite que les secteurs d'assecs « naturels » soient pris en compte dans le diagnostic du SAGE.

Mme ETIENNE précise que ces secteurs ont été identifiés dans l'état initial du SAGE et qu'ils seront pris en compte dans le diagnostic du SAGE.

▪ M. RIBARDIERE souhaite que la méthodologie de détermination des volumes prélevables sur le bassin du Clain puisse être présentée / connue. Il regrette que les volumes prélevables soient figés dans le temps et que l'on ne puisse pas moduler ce volume en fonction de la recharge des nappes en début de campagne.

Il aborde également la question du partage de l'eau et la question de l'impact du remplissage des retenues de substitution sur la recharge des nappes en hiver et au printemps. Il craint que le remplissage des retenues implique une baisse des volumes disponibles en début de campagne pour les autres agriculteurs.

Mme ETIENNE explique qu'une note est en cours de rédaction par la DDT de la Vienne pour présenter la méthodologie de détermination des volumes prélevables sur le bassin du Clain. Celle-ci pourra être diffusée lorsqu'elle sera terminée.

M. BERLAND précise que les volumes prélevables ont été déterminés pour la période printemps et été et non pour la période hivernale. Un cahier des charges est en cours d'élaboration par la chambre d'agriculture (en collaboration avec le BRGM) pour évaluer les possibilités de remplissage et l'impact du remplissage des retenues de substitution sur les milieux.

M. RIVET cite le modèle TEMPO du BRGM qui simule des réductions de volumes très importantes selon les sous-bassins (jusqu'à - 80% voire 100%) et qui sont plus contraignantes que les volumes prélevables définis.

M. BARON demande s'il est prévu d'utiliser le modèle jurassique développé par le BRGM pour déterminer les volumes prélevables sur le bassin du Clain.

Mme TURLAN précise plusieurs points concernant les volumes prélevables :

- le travail de détermination des volumes prélevables réalisé en 2009 s'est fait en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire sur la base des études disponibles à ce moment là,
- les volumes prélevables sur le bassin du Clain ont été notifiés par le Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne et il n'est pas question de les remettre en cause pour le moment,
- il convient de dissocier la gestion de crise et les volumes prélevables : lorsque les volumes prélevables seront atteints, le déclenchement de la gestion de crise devrait intervenir moins souvent (2 années sur 10 en moyenne).

M. JACQUET ajoute que les volumes prélevables définis doivent être repris dans le SAGE « version 1 » mais que la CLE pourra décider de redéfinir ces volumes prélevables dans le cadre de la révision du SAGE (SAGE « version 2 »).

Discussion sur les enjeux et objectifs proposés

Les principaux échanges / remarques sur les propositions d'enjeux et d'objectifs sont synthétisés ici.

⇒ Remarques concernant l'AEP / la qualité

- M. DALLET indique que l'enjeu de l'alimentation en eau potable doit être mis en avant car c'est la priorité sur le bassin. C'est un message politique important à mettre en avant bien qu'il y ait déjà des actions mises en œuvre sur ce volet.

Le terme « protéger et maintenir les ressources AEP » serait pour lui plus approprié que le terme « sécuriser l'AEP » car les actions à mettre en place sont plus des actions préventives permettant de préserver des ressources stratégiques (actions de lutte contre les pollutions diffuses notamment) que des actions curatives (station de traitement, réseau...).

Mme BROUSSAT précise que toutes les actions ne sont pas mises en œuvre actuellement pour la préservation des ressources AEP : elle cite le cas du captage de la Varenne, captage identifié comme prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, qui ne fait pas l'objet de programme d'actions à l'heure actuelle.

M. RIVET indique que les diagnostics réalisés dans le cadre du programme ReSource sont très pertinents mais l'efficacité des actions est limitée (MAE) car peu d'agriculteurs adhèrent et peu d'agriculteurs sont prêts à changer leurs pratiques.

Il ajoute qu'il est nécessaire de maintenir le revenu agricole et que des indemnités des agriculteurs sont à prévoir pour pouvoir mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration des ressources.

⇒ Remarques concernant la quantité

- M. GORRY demande comment faire pour qu'il n'y ait plus de pénurie d'eau car les besoins en eau sont de plus en plus importants avec l'augmentation de la population mondiale. Il souhaite que des programmes soient mis en place pour ne plus manquer d'eau, pour ne pas avoir à économiser l'eau. Il souhaite que le stockage de l'eau soit mis en place afin de ne pas critiquer les personnes qui se servent de la ressource.

M. PERSUY indique que les conséquences du changement climatique se traduisent par une baisse des précipitations sur la région et qu'il n'y a pas de solution pour garantir qu'il n'y ait plus de pénurie d'eau.

- M. HUTIN demande si le fait de garantir des débits minimums biologiques pour la préservation des milieux est un objectif à identifier ou une action.

M. JACQUET répond que la définition de débits minimums biologiques sur les principaux cours d'eau du bassin peut être une des actions du SAGE permettant de répondre à plusieurs enjeux : l'amélioration de la gestion quantitative et la préservation des milieux.

- Il est demandé de passer l'objectif « Economiser l'eau » en objectif prioritaire et non secondaire comme proposé initialement.

⇒ Remarques concernant la mise en œuvre du SAGE

- Les personnes présentes s'accordent sur le fait qu'un des objectifs importants est d'assurer le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre. Il faut donc rajouter cet objectif en tant qu'objectif prioritaire.

Le territoire de compétence de la structure porteuse du SAGE dans sa phase de mise en œuvre doit couvrir l'ensemble du périmètre du SAGE. Le Conseil Général de la Vienne, structure porteuse de l'élaboration du SAGE, n'est donc pas compétent pour assurer sa mise en œuvre.

Il est indiqué qu'une des possibilités est que l'EPTB Vienne assure le portage du SAGE Clain pour cette phase de mise en œuvre.

⇒ Remarques concernant la prise en compte des activités socio-économiques

- M. GROLLIER indique que le volet socio-économique ne ressort pas dans la proposition faite.

Mme ETIENNE répond que l'objectif « accompagner le développement équilibré, cohérent et durable des usages » cherche justement à répondre aux attentes exprimées lors des commissions de travail du SAGE sur le maintien des activités économiques du territoire. Cet objectif vise à accompagner les acteurs économiques dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

M. JACQUET ajoute que le SAGE est un outil d'aménagement du territoire et surtout de protection de la ressource en eau et non un outil de développement économique. Il précise que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) sera l'essentiel du SAGE et qu'il n'y a pas d'obligation de mise en œuvre.

Mme TURLAN rappelle que le SAGE a tout de même une portée juridique non négligeable puisque le PAGD du SAGE est opposable à l'administration et que le règlement du SAGE est opposable au tiers, il peut créer du droit.

L'écriture du SAGE doit traduire l'engagement des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions inscrites dans le SAGE.

⇒ Autres remarques

- M. JACQUET propose d'ajouter un objectif qui n'apparaît pas dans la proposition initiale, concernant l'atteinte du bon état des masses d'eaux pour les micro-polluants.

- M. LUQUET indique que le nombre d'enjeux et d'objectifs lui paraît élevé : il évoque la révision du SDAGE Loire Bretagne qui est en cours. Dans ce cadre, les 15 questions importantes du SDAGE Loire Bretagne de 2009 sont en cours de discussion pour passer éventuellement à 4 questions importantes. Il indique également que le SAGE doit être ambitieux et aller au-delà du SDAGE.

- Il est demandé de passer l'objectif « Limiter l'impact des plans d'eau » en objectif prioritaire et non secondaire comme proposé initialement.

En conclusion de la réunion, il est demandé que les objectifs ne soient pas directement liés aux enjeux : un objectif peut répondre à plusieurs enjeux à la fois (exemple de l'objectif « limiter l'impact des plans d'eau » qui répond à la fois à l'enjeu de la préservation des milieux aquatiques et à l'enjeu relatif à la quantité).

Suite de la réunion

Suite à la réunion, le rapport de diagnostic et une re-formulation des enjeux et objectifs seront transmis aux membres des commissions de travail.

Le projet de diagnostic sera ensuite présenté au bureau de la CLE et à la CLE à la rentrée.



Élaboration du diagnostic global
du SAGE du bassin du Clain

Synthèse des commissions de travail

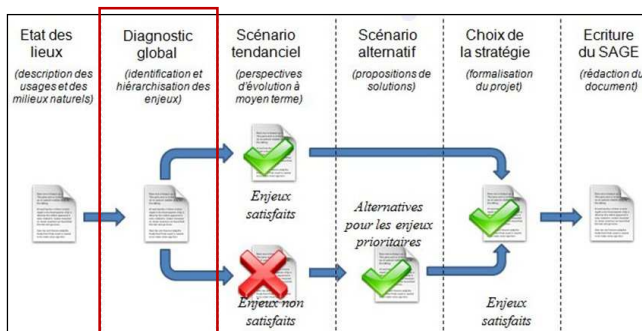
28 juin 2012



Diagnostic du SAGE Clain

Principe de la procédure d'élaboration du diagnostic

Accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau à élaborer leur projet de territoire en réalisant le diagnostic global



- ✓ Mettre en relation la pression des usages et l'état des ressources
- ✓ Identifier les atouts et contraintes du territoire
- ✓ Identifier et hiérarchiser les enjeux

- Commission « Qualité de l'eau » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion quantitative » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion milieux aquatiques » → vendredi 1er juin
- Réunion commune aux 3 commissions → jeudi 28 juin



Etat et objectif vis-à-vis du bon état DCE

Masses d'eau superficielles

Masse d'eau	Etat ME 2006-2007			Etat ME 2008-2009			Délai fixé pour l'atteinte du bon état				
	Etat écologique	Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	Etat écologique	Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	Ecologique	Chimique	Global		
Etat Bon Moyen Médiocre											
Etat ME 2006-2007 Aucune masse d'eau en bon état				Etat ME 2008-2009 3 masses d'eau en bon état (à confirmer), que 2 parmi celles avec objectif 2015							
LE CLAIN AMONT	simulé	IBGN	MP	Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
I F BE	simulé			Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
LA VONNE	Moyen	IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
LA CLOUERE	Moyen	IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
LE RUISSEAU D'ITEUIL	simulé			Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
LA BOIVRE	Moyen	IPR	MP, MA	Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
L'AUXANCE	Moyen	IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2015	2015	2015		
I F CLAIN INTERMEDIAIRE	Moyen	IBGN, IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
LE CLAIN AVAL	Moyen	IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
LA DIVE AVAL	Moyen	IBGN		Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
LA CHAUSSEE	simulé			Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
LA LONGERE	simulé			Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
I F PAI AIS ET I A RHINF	Moyen	IPR		Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
I F MOSSON	Moyen	IBGN		Bon état	Moyen	Bon état	2021	2015	2021		
LA PALLU	Moyen	IBGN	MP, NO3	Bon état	Moyen	Bon état	2021	2027	2027		
LA MENUISE	Moyen	IBGN, IBD	MP, MA	Bon état	Moyen	Bon état	2015	2027	2027		
LA DIVE AMONT	Moyen	IBGN		Bon état	Moyen	Bon état	2027	2015	2027		

SAGE du bassin du Clain

Synthèse des commissions

28/06/2012

03

Etat et objectif vis-à-vis du bon état DCE

Masses d'eau souterraines

Masse d'eau	Etat ME 2007-2009		Délai fixé pour l'atteinte du bon état		
	Etat chimique	Etat quantitatif	Chimique	Quantitatif	Global
Etat ME 2007-2009 5 masses d'eau en bon état (à confirmer)					
Massif Central BV Vienne	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires et marnes de l'infra-Toarcien	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires à silex captifs du Dogger	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Calcaires du Jurassique supérieur captif	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Alluvions Vienne	Bon état	Bon état	2015	2015	2015
Le Thoué	Médiocre Pesticides	Bon état	2021	2015	2021
Calcaires et marnes du Dogger	Médiocre Nitrates	Bon état	2021	2015	2021
Calcaires et marnes Jurassique supérieur	Médiocre Nitrates	Bon état	2021	2015	2021
Sables et grès libres du Cénomarien	Médiocre Pesticides	Bon état	2021	2015	2021

Bon état
Médiocre



SAGE du bassin du Clain

Synthèse des commissions

28/06/2012

04

Principales problématiques

Quantité :

- Des volumes prélevables déterminés et une candidature Organisme Unique (Chambre d'agriculture 86)
- Contrat Territorial Gestion Quantitative en cours d'élaboration sur la base de ces volumes
- Ressources souterraines à préserver**
 - ⇒ Ressource du Dogger (jurassique moyen) la plus exploitée pour l'irrigation et l'eau potable
 - ⇒ Nappe de l'Infratoarcien classée NAEP
- Eaux superficielles, déficit hydrologique important**
 - ⇒ Etiages sévères (assecs récurrents, ruptures écoulements), limitant pour le cycle de vie d'espèces piscicoles
 - ⇒ Débits d'étiages souvent insuffisants pour satisfaire l'usage agricole

Qualité :

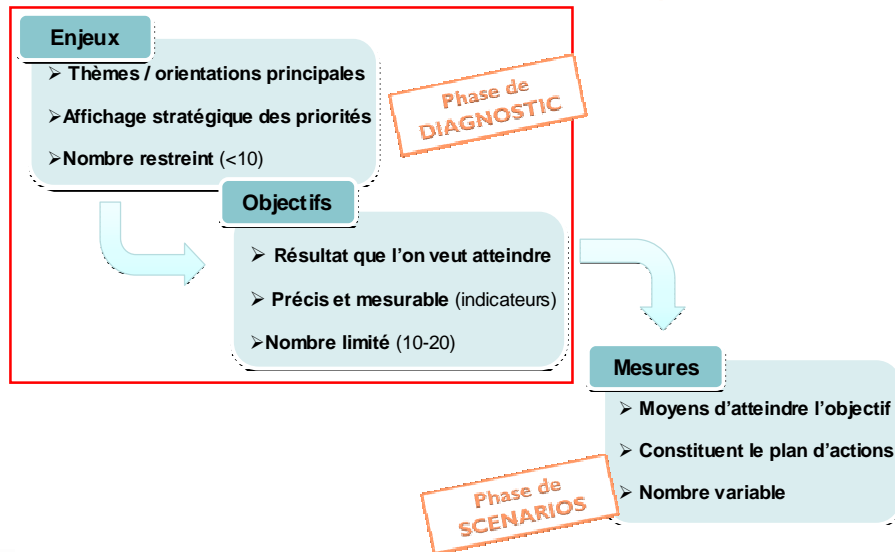
- Pression agricole pour les nitrates et tous usages pour pesticides
- ⇒ Dépassement seuil pour l'AEP : nitrates (Civray, Rom et 10 UDI entre 40 et 50 mg/L), pesticides (Bellejouanne) – mesures curatives mises en oeuvre
- Nitrates**
 - Qualité nitrates eaux superficielles médiocre à mauvaise
 - Jurassique supérieur et moyen (Dogger) dégradés pour nitrates
 - Cénomaniens et Thoué (socle) dégradés pour pesticides
- Menuse et Miosson**
 - Qualité dégradée pour les matières azotées, phosphorées et organiques
 - Peu de suivi des pesticides et des micro-polluants minéraux
- Délai d'atteinte du bon état chimique reporté pour 2 ME superficielles (Menuse et Pallu) et 4 ME souterraines
- Délai d'atteinte du bon état écologique reporté pour 9 ME superficielles (nitrates entre autres)

Milieux :

- État écologique dégradé du point de vue IPR, IBD et IBGN
- Travaux hydrauliques (curage, recalibrage...)**
 - ⇒ Principale dégradation des habitats (sauf Clain aval, Auxance et Vonne)
- Continuité écologique** bloquée dès l'entrée du bassin
- Plus de la moitié des ouvrages difficilement franchissables à infranchissables (Clain aval, Pallu, Miosson, Vonne et Dive)
- Franchissabilité fonction des manœuvres de vannes sur la Clouère**
- Manque de connaissance sur les plans d'eau** et impacts (tête de bassin)
- Maîtrise d'ouvrage et travaux existants sur la majorité des BV**
- Pallu, Miosson** : bassins versants les plus dégradés
- Auxances, Vonne et Boivre** : bassins versants les plus préservés
- 3 ME seulement en bon état écologique en 2008-2009
- Délai d'atteinte du bon état écologique reporté pour 9 des 17 ME

Formulation des enjeux

Pré-requis, cadre de travail



Formulation des enjeux

Compatibilité * avec le SDAGE Loire-Bretagne

15 questions importantes classées en 4 rubriques

➤ La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

- 1) Repenser les aménagements des cours d'eau *
- 2) Réduire la pollution par les nitrates
- 3) Réduire la pollution organique
- 4) Maîtriser la pollution par les pesticides *
- 5) Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- 6) Protéger la santé en protégeant l'environnement
- 7) Maîtriser les prélèvements d'eau *

➤ Un patrimoine remarquable à préserver

- 8) Préserver les zones humides et la biodiversité *
- 9) Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- 10) Préserver le littoral
- 11) Préserver les têtes de bassin *

➤ Crues et inondations

- 12) Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau *

➤ Gérer collectivement un bien commun

- 13) Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 14) Mettre en place les outils réglementaires et financiers
- 15) Informer, sensibiliser, favoriser les échanges *

SAGE

Plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique ; Identification des zones de mobilité si enjeu pour le bon état

Plan de réduction de l'usage des pesticides

Programme d'économie d'eau pour tous usages / Mise en œuvre gestion quantitative Cénomanienn

Inventaire des zones humides / délimitation ZHIEP et ZSSE ; Préservation et gestion des ZH ; Plan de reconquête ZH si enjeu

Inventaires des zones de têtes de bassin

Volet culture du risque si enjeu identifié

Volet pédagogique



Formulation des enjeux

Propositions

Enjeux pressentis

- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver les ressources en eau
- Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides
- Réduire le risque d'inondation
- Améliorer la gouvernance ?
- Enjeu transversal ?

Enjeux proposés

- Améliorer la qualité des eaux
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource à l'étiage
- Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides
- Réduire le risque d'inondation
- Améliorer la gouvernance
- Sécuriser l'alimentation en eau potable

incontournables



Formulation des objectifs

Enjeu : « Améliorer la qualité des eaux »

- ✓ **Déclassement des ME souterraines** (Jurassique supérieur et moyen, Cénomaniens et Thoué)

- ✓ Fortes concentrations en **nitrates** dans les cours d'eau (qualité SEQ-eau **médiocre à mauvaise**)

- ✓ Implique d'agir sur les **utilisations** (agricoles, collectivités, particuliers) et les **transferts**

Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides

- ✓ Qualité dégradée sur certaines masses d'eau (**Menuse, Miosson**)

- ✓ Implique d'agir sur l'**assainissement domestique** et les **réseaux**

Réduire la pollution organique

- ✓ Impact des **eaux pluviales** supposé (**zone urbanisée**)

- ✓ Impact des eaux de drainage sur les **transferts** en nitrates et en pesticides (**zone agricole**)

- ✓ **Manque d'indicateurs**

Limiter l'impact des eaux pluviales et de drainage

Formulation des objectifs

Enjeu : « Améliorer la gestion quantitative de la ressource à l'étiage »

- ✓ **Etiages sévères récurrents**
 - Pénalisent le fonctionnement des milieux naturels
 - Limitent les usages

- ✓ Articulation des mesures du CTGQ et du SAGE

- ✓ Définition d'**objectifs de débits** et de **niveaux de nappes**

- ✓ Passe à la fois par l'**amélioration des connaissances sur la cause des assecs**, l'**ajustement des prélèvements**, l'**amélioration de l'alimentation des cours d'eau en étiage** (par ex via les zones humides)

- ✓ Formulation SDAGE (disposition 7A)

Atteindre l'équilibre entre les ressources et les besoins

- ✓ Nécessité de poursuivre le calage des **indicateurs** sur le **bassin du Clain**

- ✓ **Homogénéisation** de la gestion **entre les départements**

- ✓ Formulation SDAGE (disposition 7E)

Améliorer la gestion de crise

- ✓ Nécessité dans le cadre d'une **gestion durable**, d'autant plus que **rareté des ressources**

- ✓ Objectif touchant **tous les usages**

- ✓ Formulation SDAGE (disposition 7B)

Economiser l'eau

Formulation des objectifs

Enjeu transversal : « Sécuriser l'alimentation en eau potable »

- ✓ Infratoarcien identifié comme **nappe réservée à l'eau potable**
- ✓ Sécurisation de l'alimentation en eau potable identifiée comme un **enjeu prioritaire transversal** aux thèmes du SAGE lors des commissions
- ✓ **Mesures complémentaires au CTGQ**
- ✓ Peut passer par la **diversification des ressources**, la **garantie de solutions de sécurisation** en cas de rupture, etc.

Garantir les ressources nécessaires pour l'AEP

- ✓ Actions contribuant à la sécurisation de l'eau potable
- ✓ Objectif **transversal** à l'amélioration de la **qualité** des eaux et à l'organisation des **maitrises d'ouvrage** pour la mise en œuvre des mesures (captage de la Varenne)

Lutter contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages

Mesures intégrées dans l'objectif "réduire la pollution par les nitrates et les pesticides"

➔ **Objectif à conserver ?**

Formulation des objectifs

Enjeu : « Réduire le risque d'inondation »

- ✓ Actions pouvant passer par la **réduction de la vulnérabilité** dans les **zones inondables urbanisées** mais également par la réduction du risque en amont (limiter l'**imperméabilisation** et l'**érosion**, préserver les **zones naturelles d'expansion de crues**)
- ✓ Fléché par le SDAGE (question importante 12)

Réduire le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones inondables

- ✓ Actions pourront en particulier viser l'**information du public sur les documents existants** (PPRI, AZI, DICRIM, PCS...)

- ✓ Formulation SDAGE (question importante 12, Volet culture du risque si enjeu identifié)

Améliorer la conscience et la culture du risque inondation

Formulation des objectifs

Enjeu : « Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides »

- ✓ **Clain** depuis la Dive classé **axe grand migrateur** (anguille, truite de mer, alose et lamproies)
- ✓ Interventions sur les **ouvrages** permettant **circulation organismes aquatiques et transport sédimentaire**
- ✓ Formulation SDAGE (disposition 9B)

Assurer la continuité écologique des cours d'eau

- ✓ **Fonctionnalités** des cours d'eau altérés (travaux hydrauliques, densité ouvrages, connexions annexes...)
- ✓ Actions à la fois sur **lit mineur / berges / ripisylve** et sur **réduction du taux d'étagement**
- ✓ Contribue à l'amélioration de la **qualité biologique** et donc à l'**atteinte du bon état écologique**
- ✓ Formulation SDAGE (disposition 1B)

Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

- ✓ Nécessité d'**empêcher les dégradations** de ce **qui existe encore** avant restauration
- ✓ Contribue à l'**atteinte du bon état** des masses d'eau cours d'eau associées
- ✓ Contribue à d'**autres objectifs du SAGE** (qualité → éléments tampons, quantité → soutien étiage)

Préserver, gérer et restaurer les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités

- ✓ Contribue à l'**atteinte du bon état** des masses d'eau cours d'eau associées
- ✓ Contribue à d'**autres objectifs du SAGE** (qualité/quantité)

Limiter les impact des plans d'eau

- ✓ Contribue à l'amélioration de la **qualité biologique** et donc à l'**atteinte du bon état écologique**

Contrôler les espèces envahissantes



Formulation des objectifs

Enjeu : « Structurer une organisation territoriale cohérente, animer et sensibiliser »

- ✓ Nécessaire pour la mise en œuvre des actions pour l'atteinte des **objectifs**

Structurer des maîtrises d'ouvrage pour la mise en œuvre des mesures

- ✓ En **accompagnement des mesures**
- ✓ Nécessaire pour sensibiliser les usagers au **fonctionnement des rivières** et des **zones humides**, à l'**entretien des ripisylve et berges**, etc.
- ✓ Formulation SDAGE (disposition 15)

Sensibiliser et informer les acteurs de l'eau et les citoyens

- ✓ Intégration des **problématiques économiques** du bassin versant (notamment **agricoles**)

- ✓ Objectif transversal pouvant passer par de l'**animation de groupes de travail**, des **expérimentations**, de l'**accompagnement de développement de filières**...

Accompagner le développement équilibré, cohérent et durable des usages

Mesures intégrées notamment dans l'objectif "réduire la pollution par les nitrates et les pesticides"

→ **Objectif à conserver ?
Sous quelle forme ?**



Proposition d'enjeux et d'objectifs

6 enjeux
18 objectifs

Structurer une organisation territoriale cohérente, animer et sensibiliser	Structurer des maîtrises d'ouvrage pour la mise en œuvre des mesures	Prioritaire
	Sensibiliser et informer les acteurs de l'eau et les citoyens	<i>secondaire</i>
	<i>Accompagner le développement équilibré, cohérent et durable des usages ?</i>	<i>secondaire</i>
Sécuriser l'alimentation en eau potable	Garantir les ressources nécessaires pour l'AEP	Prioritaire
	<i>Lutter contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages ?</i>	Prioritaire
Améliorer la qualité des eaux	Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides	Prioritaire
	Réduire la pollution organique	<i>secondaire</i>
	Limiter l'impact des eaux pluviales et de drainage	<i>secondaire</i>
Améliorer la gestion quantitative de la ressource à l'étiage	Améliorer la gestion de crise	Prioritaire
	Atteindre l'équilibre entre les ressources et les besoins	Prioritaire
	Economiser l'eau	<i>secondaire</i>
Réduire le risque d'inondation	Réduire le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones inondables	<i>secondaire</i>
	Améliorer la conscience et la culture du risque inondation	<i>secondaire</i>
Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	Prioritaire
	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Prioritaire
	Préserver, gérer et restaurer les zones humides afin de maintenir leurs fonctionnalités	Prioritaire
	Limiter les impacts des plans d'eau	<i>secondaire</i>
	Lutter contre les espèces envahissantes	<i>secondaire</i>